



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JUIN 2023

Délibération n° 54-2023
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 28
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

ACCEPTATION DU DON D'UNE ŒUVRE DE NICOLAS GASIOROWSKI

Exposé des motifs :

Monsieur Nicolas GASIOROWSKI, par lettre datée du 19 mai 2023, souhaite faire don à la Ville de Bernay, pour son musée des Beaux-arts, d'un tableau intitulé « Que dit Ratel ».

Mesurant 146 cm par 228 cm, le tableau est réalisé sur toile, à l'acrylique et à la craie. Présenté à l'occasion de l'exposition 2023 « A l'œuvre » de l'association Bleu Banane en partenariat avec le musée, il est un écho à une œuvre datée de 1832 de Jean-François Ratel conservée au musée et intitulée « Le cirque ».

Ce don viendra enrichir les collections XIXe siècle du musée des Beaux-arts de Bernay.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce don.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** le don fait par Monsieur Nicolas GASIOROWSKI du tableau intitulé « Que dit Ratel »,
- **D'AFFECTER** le tableau aux collections du musée des Beaux-arts de la Ville.
- **DE REMERCIER** Monsieur Nicolas GASIOROWSKI pour le don de son œuvre

Pour copie certifiée conforme